CM Edition N°7

Paroles de jeunes élus

Spécial Elections 2015 mode d'emploi

Conseil Municipal des Enfants
Mairie de Ville-la-Grand
Place du Porte Bonheur - 74100 Ville-la-Grand

WWW.VLG.FR | + D'INFOS : 04.50.84.47.55

ville-la-grand
tout simplement

Edito

Par la création d'un conseil municipal des enfants en 2009, la Ville permet aux jeunes de devenir acteur de la vie communale et de faire ainsi l'apprentissage de la démocratie par la connaissance des institutions et du processus démocratique (débat, élections, vote...).

En étant élu conseiller du Conseil Municipal des Enfants de Ville-la-Grand, tu porteras les idées de ceux qui auront voté pour toi, idées que tu traduiras en projets utiles à tous. Ces projets, s'ils sont acceptés par le Conseil Municipal des adultes, seront concrétisés.

Ce septième numéro du CM'Edition, journal créé par le CME en mai 2013, te présente les modalités des élections du quatrième mandat. En t'engageant pour deux ans, tu vas vivre une expérience unique au service de la collectivité et participer activement à la vie citoyenne et démocratique de ta commune.

Marie-Jeanne MILLERET
Adjointe au Maire

Le Conseil Municipal des Enfants représente les enfants de Ville-la-Grand. Les jeunes élus s'engagent dans la vie de la commune.

Quand faudra-t-il voter ?

Le ***jeudi 15 octobre 2015*** dans ton école. A la fin de la journée, aura lieu le dépouillement des urnes, en public, au Pôle Éducation Loisirs pour connaître le nom des élus. Peut-être toi, si tu es candidat.

Qui va voter ?

Tous les enfants de ***C.M.1*** et ***C.M.2*** dans les écoles élémentaires et ceux de ***6ème*** et de ***5ème*** dans les collèges public et privé.

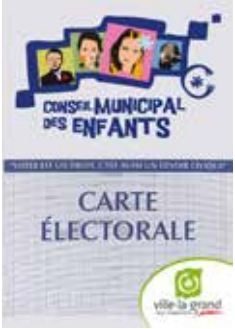

Pour qui faut-il voter ?

Là, ***c'est toi seul qui peux choisir***. Il y aura plusieurs candidats dans ton école ou ton collège. Tu voteras pour celui que tu juges le plus apte à te représenter, à soutenir des projets pour la jeunesse et pour la ville. Cela s'appelle un vote "uninominal à un tour".

Qui peut poser sa candidature ?

Tous les enfants de C.M.1, C.M.2, 6ème et 5ème qui vont à l'école à Ville-la-Grand. Toi, si tu en as envie, et surtout si tu désires représenter les enfants de ton école, et participer aux actions du Conseil Municipal des Enfants.

Comment faire ?

Il faut simplement ***remplir le dossier de candidature*** accompagné d'une autorisation des parents et le faire viser par le responsable de ton établissement.
Ce dossier doit être ensuite déposé au Pôle Éducation Loisirs de la mairie à partir 28 septembre et jusqu'au mardi 7 octobre 2015.

Y aura-t-il une campagne électorale ?

Oui, elle est prévue ***du 9 au 14 octobre 2015***.
Le programme de chaque candidat sera affiché dans ton établissement.
C'est une période pendant laquelle tu pourras discuter avec tes camarades.

"C'est une expérience inoubliable magique et humaine. Je suis contente car je me suis beaucoup investie dans chaque projet. Cela me tenait à cœur de rendre ma ville meilleure."

Comment peux-tu présenter ton programme ?

En rédigeant un texte de 20 lignes maximum ou 10 lignes dactylographiées dans lequel tu présentes tes qualités, tes idées, tes envies concernant le monde qui t'entoure. Cela s'appelle une ***profession de foi***.

Venez visiter notre page d'actualité sur le site www.vlg.fr rubrique CME

Suffrage universel : droit de vote pour tout citoyen

Elections : répartition des sièges

29 sièges sont à pourvoir. Les électeurs voteront par niveau de classe pour un candidat de son établissement. Si un candidat représentant un établissement n'obtient aucune voix, il sera représenté par le niveau supérieur appartenant au même établissement. Une seule voix lui permet d'être élu.

"Moi, ce qui m'a le plus plu, c'est de voir les projets finis. C'est motivant."

La mise en place du Conseil

Jeudi 15 octobre 2015

Le vote désignera les 29 membres du Conseil Municipal des Enfants.

Samedi 7 novembre 2015

Première réunion pour faire connaissance.
Réunion de travail des 29 conseillers pour organiser le planning de rencontre du CME.

Mercredi 25 novembre 2015

Séance de travail pour préparer l'élection du maire du CME

Samedi 28 novembre 2015

Premier Conseil Plénier (conseil où tous les membres sont convoqués). Ce sera le grand jour avec installation du Conseil et élection du Maire du Conseil Municipal des Enfants.

Un vrai engagement

Le Conseil Municipal des Enfants se réunit au moins deux fois par an. Les élus sont tenus d'être présents à deux rencontres par mois, un calendrier des réunions sera mis en place. ***Ils disposent de deux ans devant eux***, puisque ce n'est qu'en octobre 2017 que de nouvelles élections auront lieu. Deux ans, ça laisse du temps pour vivre l'expérience de représentant de la jeunesse et d'exercer son "pouvoir d'agir".

"Grâce à cette expérience, j'ai découvert le fonctionnement de la Mairie de ma commune, j'ai appris à construire des projets. Ces deux années m'ont apporté de la confiance en moi, de la maturité. Je me suis beaucoup améliorée dans la prise de parole en groupe et face à un public."

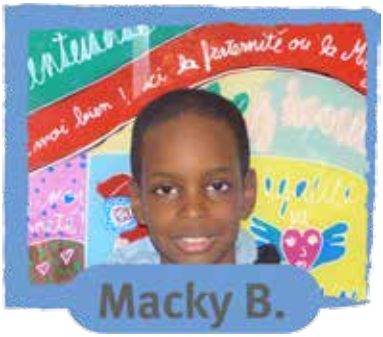

"J'ai trouvé cette aventure enrichissante et très éducative. J'ai découvert des choses que je ne connaissais pas. Je me suis fait de bons amis et je le referais sans problème."

Le rôle des élus

- Faire des propositions pour améliorer la vie dans la commune
- Assurer le suivi des actions choisies
- Développer sa culture de la citoyenneté
- Participer à la communication du CME

Les conseillers seront accompagnés par un animateur garant de la gestion et de l'organisation du CME.
Ils seront amenés à rencontrer des professionnels pour les aider dans leur mission d'élus.

Retiens bien ces dates

Dépôt des candidatures
Dépôt au Pôle Éducation Loisirs à partir du lundi 28 septembre et jusqu'au mercredi 6 octobre 2015

Campagne électorale
Du 9 au 14 octobre 2015

Elections
Jeudi 15 octobre 2015

Installation du Conseil et élection du Maire du Conseil Municipal des Enfants
Samedi 28 novembre 2015

"Mes deux années au CME ont été très enrichissantes. J'ai appris beaucoup de choses comme organiser des projets pour par exemple aider les gens quand ils en ont besoin. Pendant deux ans, Tatiana a toujours été présente pour nous aider. J'ai passé de très bons moments. Le CME a été pour moi une expérience superbe pour apprendre beaucoup de choses. En plus, nous avons fait un super voyage à Paris."

"Deux ans, c'est la durée de mandat idéale. On a le temps de réaliser plusieurs projets, de vivre de supers moments ensemble."

Pour tout renseignement, tu peux contacter la coordinatrice du CME
Tatiana GARDEBIEN
Tèl. : 04.50.84.47.55
Port. : 06.88.81.55.87
Courriel : tatianagardebien@vlg.fr

Cette page est destinée à tes parents

Vous venez sans doute de lire les pages précédentes destinées à votre enfant. La création et le fonctionnement du Conseil Municipal des Enfants sont placés sous la responsabilité du Maire, qui rencontrera régulièrement les conseillers.

Encadrement et animation

Leurs réunions seront encadrées par un animateur professionnel pour les aider dans leur réflexion et dans leur organisation. L'animateur veillera au respect du temps de parole des enfants. Il sera vigilant sur les discours des conseillers qui ne seront en aucun cas les porte-paroles des adultes.
L'animateur présent aux séances de travail aura pour tâche de régler les problèmes techniques que les enfants ne pourront résoudre seuls.

Un outil pédagogique

Au cours de cette expérience, ***les enfants vont renforcer différentes compétences*** autour de la prise de parole, l'acquisition d'une méthode d'élaboration de projet, d'une culture civique, du travail en groupe…
Il sera sans doute nécessaire de rappeler de temps en temps les règles de fonctionnement du Conseil Municipal des Enfants et leur engagement pris vis-à-vis de leurs camarades.

Le Conseil fonctionnera sur le temps des loisirs. Cependant, il est un réel outil pour la mise en place du parcours civique de l'élève, dont le but est de favoriser une participation efficace et constructive à la vie sociale.

Le suivi

Les plannings des réunions et les informations diverses seront envoyés par mail et par courrier à votre enfant. Pour garantir le bon fonctionnement et une communication efficace et si vous acceptez, ***vous en serez également destinataire.***
Vous pourrez assister aux Conseils Pléniers qui ont lieu en Mairie, en public, en présence du Maire.

Des élus "protecteurs"

Nos jeunes ont demandé la création d'un nouveau passage piéton pour rejoindre en toute sécurité la médiathèque, la crèche et l'école du Centre.

60 jeunes étaient réunis au Labo pour se mesurer aux épreuves physiques et cérébrales organisées par nos jeunes élus.

Des élus "organisateurs"

En février 2015, nos jeunes ont participé à la création et à l'animation d'un grand jeu "les incroyables défis".

Des élus "au contact des jeunes"

Au cours de leur mandat, les jeunes ont assuré trois permanences dans leur établissement ainsi que la rédaction de quatre CM'Edition "Paroles de jeunes élus".

Des élus "novateurs"

Nos jeunes ont proposé pour la première fois à Ville-la-Grand, lors de la Place aux Marmots 2015, une zone de gratuité : un espace où chacun peut déposer et/ou prendre ce qu'il souhaite. Cette démarche s'inscrit dans le cadre du développement durable.

Des élus "solidaires"

A l'occasion de la Place aux Marmots 2014, les jeunes conseillers ont proposé une animation "Tour en calèche". Les gains récoltés ont été reversés sous forme de denrées alimentaires à une association caritative.

© Mairie de Ville-la-Grand - IPNS